



**HAL**  
open science

## Droits, pouvoirs et sociétés

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Droits, pouvoirs et sociétés. 2017, Aix-Marseille université - AMU, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02032032

**HAL Id: hceres-02032032**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032032v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

## Évaluation de la Structure fédérative :

Droits, Pouvoirs et Sociétés

DPS

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Gaël Chantepie, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de la fédération : Droits, Pouvoirs et Sociétés

Acronyme de la fédération : DPS

Label demandé : FR

N° actuel : 3076

Nom du directeur  
(2016-2017) : M. Philippe BONFILS

Nom du porteur de projet  
(2018-2022) : M. Philippe BONFILS

## Membres du comité d'experts

Président : M. Gaël CHANTEPIE, Université Lille 2 (représentant du CNU)

Expertes : M<sup>me</sup> Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Université Paris Nanterre

M<sup>me</sup> Frédérique MATONTI, Université Panthéon-Sorbonne

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Marc PICHARD

## 1 • Introduction

### Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité

La fédération de recherche Droits, Pouvoirs et Sociétés, placée sous la double tutelle d'Aix-Marseille Université et du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), est née en 2008 (initialement sous la double tutelle de l'Université Aix-Marseille 3 et du CNRS) et a été renouvelée en 2012.

Elle est composée de douze unités de recherches labellisées, pour deux d'entre elles, UMR (Unité Mixte de Recherche) « Droits International, Comparé et Européen » (DICE - UMR 7318) ; « Anthropologie bio-culturelle, Droit, Éthique et Santé » (ADES - UMR 7268) et, pour dix autres, Équipes d'Accueil (EA) « Centre d'Études Fiscales et Financières » (CEFF - EA 891) ; « Laboratoire de Théorie du Droit » (LTD - EA 892) ; « Centre de Recherches Administratives » (CRA - EA 893) ; « Centre de Droit Social » (CDS - EA 901) ; « Centre d'Études et de Recherches d'Histoire des Institutions et des Idées Politiques » (CERHIIP - EA 2186) ; « Groupe de Recherche et d'Études en Droit de l'Immobilier de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction » (GREDIAUC - EA 3786) ; « Centre de Droit Économique » (CDE - EA 4224) ; « Laboratoire Interdisciplinaire Droit, Médias et Mutations Sociales » (LID2MS - EA 4328) ; « Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles » (LDPSC - EA 4690) ; « Croyance, Histoire, Espace, Régulation Politique et Administrative » (CHERPA - EA 4261), ainsi que de l'École Doctorale « Sciences juridiques et politiques » (ED 67). La fédération de recherche regroupe ainsi l'intégralité des unités de recherches de la Faculté de droit d'Aix-Marseille Université (AMU).

Le périmètre scientifique de la fédération de recherche recouvre l'ensemble des disciplines juridiques et, dans une moindre mesure, la science politique. La fédération de recherche s'est donnée initialement cinq thématiques de recherches transversales, lesquelles seront reprises et renouvelées à l'occasion du prochain contrat. Il sera donc plus précisément mis l'accent, respectivement, sur les mutations de la justice au XXI<sup>ème</sup> siècle, la question des droits fondamentaux face aux migrations et aux nouvelles technologies, la globalisation du droit et ses nouvelles formes de normativité, notamment en matière économique, les ordres juridiques et les questions d'identité (avec un tropisme méditerranéen justifié par la position géographique de l'Université d'Aix-Marseille et la tradition de recherches sur ces thématiques), les rapports du droit au développement durable et aux énergies alternatives.

Le siège de la fédération est situé 3 avenue Robert Schuman à Aix-en-Provence (Aix-Marseille Université, Faculté de droit et de science politique).

### Équipe de direction

La fédération de recherche Droits, Pouvoirs et Sociétés est dirigée, statutairement, par le doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille. Il est assisté dans ses fonctions par le vice-doyen en charge de la recherche. Un organe collégial, le conseil de la fédération composé du directeur de la fédération, du directeur de l'ED et des directeurs d'unités, se réunit au moins une fois par an pour examiner le programme et attribuer les ressources. Cette structure souple semble garantir l'association à la fédération de l'ensemble des unités, par l'intermédiaire de leur direction, et le maintien de leur spécificité.

### Effectifs propres à la structure

La fédération de recherche Droits, Pouvoirs et Sociétés dispose de deux personnels BIATSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé) qui lui sont affectés, une responsable administrative et un gestionnaire, ainsi que de deux bureaux dédiés.

## 2 • Appréciation sur la structure fédérative

### Avis global

La fédération de recherche Droits, Pouvoirs et Sociétés ambitionne de structurer la recherche en droit au niveau facultaire - il s'agit de donner sens à la dimension « Recherche » de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche), d'accompagner les unités qui en sont membres, et de favoriser le développement de projets transversaux. Depuis sa création, elle a poursuivi, de façon continue et cohérente, les objectifs initiaux de son institution : mutualisation des moyens humains, matériels (locaux, bibliothèque), soutien aux projets transversaux entre équipes, aide aux montages de projets et veille sur les appels à projets, aides à la publication (financières et en support de publication), labellisation et soutiens financiers et humains pour l'organisation des colloques, assises, journées d'études, création d'un prix de la recherche innovante, formation aux langues étrangères pour les chercheurs, travail de communication sur les recherches effectuées par un site internet dédié et investissement de la langue anglaise.

En résumé, la fédération de recherche Droits, Pouvoirs et Sociétés contribue, par son investissement financier, humain, logistique et scientifique, au dialogue et à la dynamique scientifique des unités de recherche qui la composent. Elle joue également un rôle d'interface entre les unités de recherche et Aix-Marseille Université, notamment à l'occasion des demandes de financement ou d'appels à projets.

La gouvernance de la fédération implique une équipe de direction, composée du doyen de la Faculté de droit et du vice-doyen chargé de la recherche, et un conseil scientifique composé de l'ensemble des directeurs d'unités. La détermination de la politique scientifique et l'attribution des moyens font l'objet d'une procédure claire. Si l'articulation entre les unités de recherche et la fédération répond aux objectifs visés par la structure, la gouvernance de la fédération pourrait laisser une place plus nette aux directeurs d'unités, au-delà de leur implication au sein du conseil scientifique. Autrement dit, l'on comprend qu'une préoccupation d'unité et d'efficacité de gouvernance de la recherche au sein de l'UFR ait conduit à conférer sa direction au doyen et au vice-doyen chargé de la recherche, qui sont d'ailleurs, aussi, les supérieurs hiérarchiques du personnel affecté à la fédération. Néanmoins, on peut aussi s'interroger sur la viabilité, en toute circonstance, surtout si les activités de la fédération étaient conduites à se développer, d'une concentration des tâches et de l'allocation des moyens.

La fédération entend agir par une mutualisation de ressources (personnel, centres documentaires), au soutien de recherches menées au sein des unités. Elle possède également une politique scientifique visant à animer, sur cinq grandes thématiques, des recherches transversales entre les différentes unités. Sur ce point, il peut être recommandé de renforcer les actions destinées à la réalisation d'actions entrant dans le champ des différentes thématiques envisagées. Par ailleurs, si les efforts consacrés aux langues étrangères ont été notés, la perspective d'une internationalisation du rayonnement de la fédération pourrait exiger une dotation supplémentaire en personnel bilingue (ou autre soutien humain) afin d'aider les enseignants-chercheurs à répondre à des appels d'offres internationaux ou européens, ou à publier au niveau international.